

Politique de dénonciation

Numéro : LGL-10

Département : Juridique

Dernière mise à jour : 07/08/2024

Régions : Monde **Plantes :** N/A

Champ d'application : Cette politique identifie les procédures de signalement et de traitement des plaintes concernant des activités et des comportements commerciaux préjudiciables à l'entreprise.

Propriétaire : Whalen, Chad, directeur juridique et secrétaire général

Approbateurs : Whalen, Chad, Directeur juridique et secrétaire général

Fréquence de révision : 1 an

Changements par rapport à la version précédente :

Changements dans les informations de contact.

I. OBJECTIF

Cette politique vise à décourager les activités illégales et les comportements commerciaux qui portent atteinte au nom, à la réputation, aux intérêts commerciaux et aux relations de Calgon Carbon Corporation et de ses filiales (y compris Chemviron) avec ses différentes parties prenantes et la communauté dans son ensemble. Cette politique permet à tous les employés actuels ou anciens, aux sous-traitants et aux consultants externes ("**personnes concernées**") de faire part de leurs préoccupations concernant une conduite inappropriée réelle ou présumée, le non-respect des lois, des réglementations ou d'autres politiques de l'entreprise, ainsi que des questions financières et comptables inappropriées ou douteuses. Il donne également l'assurance que les personnes concernées seront protégées contre les représailles pour avoir soulevé des préoccupations légitimes en toute bonne foi.

Afin de faciliter le signalement de telles plaintes de la part des employés, Calgon Carbon Corporation (l'"**Entreprise**") a établi les procédures suivantes pour la réception, la conservation, l'examen et le traitement des plaintes.

II. CHAMP D'APPLICATION

Ces procédures s'appliquent aux préoccupations liées au non-respect des lois et réglementations applicables ou à un comportement contraire aux déclarations de l'entreprise, à son manuel de conformité, à son code de conduite éthique ou à d'autres politiques et procédures. Cela inclut, sans s'y limiter, les questions suivantes :

- les conditions de travail des employés ayant une incidence sur la sécurité ;
- fraude ;
- les conflits d'intérêts ;
- erreur délibérée, omission ou inexactitude dans la préparation, l'évaluation, l'examen ou l'audit des documents financiers de l'entreprise ;
- les faiblesses, les déficiences ou la non-conformité des contrôles comptables internes de la société ;
- la déviation de l'information complète et juste de la situation financière de l'entreprise ;
- le harcèlement ou les brimades sur le lieu de travail ;
- les pots-de-vin ou la corruption ;
- des actions anticoncurrentielles qui violent les lois antitrust applicables ;
- le respect de l'environnement ;
- la qualité du produit ;
- la protection des consommateurs ;
- la sécurité des réseaux et des systèmes d'information ;
- l'absence de protection de la vie privée et des données à caractère personnel ;
- le manquement à l'obligation de protéger les informations confidentielles de l'entreprise ; et
- tout autre crime, délit, infraction ou tentative de dissimulation d'une infraction.

III. POLITIQUE

A **Responsabilité en matière de rapports**

Il incombe à tous les employés, dirigeants et administrateurs de l'entreprise et de ses filiales de signaler de bonne foi tout soupçon d'activité illégale ou inappropriée, comme indiqué ci-dessus.

B Réception des plaintes des employés

Les personnes concernées sont d'abord encouragées à faire part de leurs préoccupations à leur superviseur direct, au directeur de l'usine ou à tout autre membre de la direction. L'entreprise encourage toute personne soulevant des préoccupations à s'identifier lorsqu'elle fait un rapport, car cela facilite grandement le processus d'enquête.

Dans la mesure où il existe des conditions rendant inapproprié ou inconfortable le signalement direct à un superviseur ou à un cadre supérieur, les personnes concernées peuvent (i) utiliser la ligne d'assistance EthicsPoint de l'entreprise, comme décrit ci-dessous, ou (ii) contacter le service juridique.

<http://calgoncarbon.ethicspoint.com>



Ethics and Compliance Hotline

Le système d'assistance téléphonique EthicsPoint est également accessible par un numéro de téléphone gratuit dans les pays suivants :

États-Unis	1-877-315-9930
Belgique	0800-77004
Brésil	0800-8911667
Canada	1-877-315-9930
Chine (<i>Sud</i>)	10-800-120-1239
Chine (<i>Nord</i>)	10-800-712-1239
Danemark	80-882809
Finlande	0800-1-14945
France	0800-91-0173
Allemagne	0800-1016582
Italie	800-791563
Japon	00531-121520
Mexique	001-800-840-7907
Singapour	800-1204201
Suède	020-79-8729
Taiïwan	00801-13-7956
Thaïlande	001-800-12-0665204
Royaume-Uni	0800-032-8483

En plus de la ligne d'assistance EthicsPoint, les personnes déclarantes peuvent faire part de leurs préoccupations oralement et, à leur demande, lors d'une vidéoconférence ou d'une réunion en personne organisée au plus tard 20 jours ouvrables après la réception d'une telle demande.

C Champ d'application des questions couvertes

Les procédures décrites dans la présente politique s'appliquent aux questions qui y sont abordées et sont à la disposition de tous les déclarants. Veuillez toutefois noter que l'utilisation de la ligne d'assistance EthicsPoint ne peut remplacer les litiges impliquant des employés syndiqués couverts par des conventions collectives. Dans ce cas, la procédure de règlement des griefs applicable est

en vertu de la convention collective applicable et de la loi sur les relations de travail (National Labor Relations Act) (aux États-Unis).

D Traitement des plaintes

Dès réception d'une plainte, l'entreprise en accusera réception dans les 7 jours, déterminera la recevabilité et la nature de la plainte et poursuivra l'enquête sur les questions méritoires en faisant appel à des ressources internes et/ou externes dans les domaines juridique, des ressources humaines, de l'audit ou des finances et de la comptabilité, selon le cas. Les enquêtes seront menées rapidement, en tenant compte de la nature et de la complexité des allégations contenues dans la plainte ; en tout état de cause, la personne concernée recevra un retour d'information dans un délai maximum de trois mois à compter de l'accusé de réception. La personne concernée sera informée de la clôture de l'enquête.

Si les résultats de l'enquête le justifient, l'entreprise prendra rapidement les mesures correctives qui s'imposent. Une fois l'affaire close, l'entreprise informera les parties concernées que l'enquête a été menée à bien, dans la mesure du raisonnable, tout en tenant compte de la confidentialité et des considérations juridiques propres à chaque affaire examinée.

E Confidentialité

Comme indiqué à la section (III)(B) ci-dessus, le signalement anonyme n'est pas encouragé. Toutefois, la ligne d'assistance EthicsPoint offre un mécanisme permettant de déposer des plaintes de manière anonyme. L'entreprise n'est pas en mesure d'identifier les personnes qui utilisent le service d'assistance EthicsPoint, à moins qu'elles ne choisissent volontairement de s'identifier.

Au cours des enquêtes, la société fera tout son possible pour préserver la confidentialité de l'identité de la personne déclarante, des faits rapportés et de l'identité des personnes concernées par le rapport. L'identité de la personne déclarante ne sera pas divulguée en dehors des membres du personnel autorisés sans le consentement de la personne déclarante, à moins que l'entreprise ne soit tenue de le faire en vertu de la loi ou d'une décision de justice ou qu'elle estime qu'il est dans l'intérêt de l'entreprise de le faire pour mener une enquête en bonne et due forme.

F Rapport et conservation des plaintes et des enquêtes

Le service juridique tiendra un registre de toutes les plaintes signalées par l'intermédiaire de la ligne d'assistance EthicsPoint et assurera le suivi de leur enquête et de leur résolution. Les informations relatives à ces plaintes seront conservées conformément à la politique de conservation des documents de l'entreprise.

IV. PAS DE RÉTROSPECTIVE

Toute personne qui signale une plainte de bonne foi comme le prévoit la présente politique ou qui coopère à l'enquête sur une telle plainte ne doit pas subir de harcèlement, de représailles ou de conséquences négatives en matière d'emploi. De telles représailles doivent être signalées immédiatement, conformément aux procédures décrites dans la politique.

Toute personne au sein de Calgon Carbon Corporation qui exerce des représailles à l'encontre d'une autre personne pour avoir signalé des plaintes de bonne foi ou pour avoir coopéré à une **enquête est passible de mesures disciplinaires pouvant aller jusqu'à la cessation d'emploi.**

POLITIQUE DE CONFIDENTIALITÉ DE WHISTLEBLOWER

Cette politique de confidentialité pour les dénonciateurs est une annexe à la politique de dénonciation et régit la collecte, le stockage et l'utilisation des données personnelles par nous, Calgon Carbon Corporation et ses filiales (y compris Chemviron), concernant les personnes suivantes :

- les employés actuels ou anciens, les sous-traitants et les consultants externes qui font part de leurs préoccupations concernant des comportements inappropriés réels ou présumés, le non-respect des lois, des règlements ou d'autres politiques de l'entreprise, ainsi que des questions financières et comptables inappropriées ou douteuses (les "**personnes déclarantes**"),
- les personnes dont les données à caractère personnel sont mentionnées dans un rapport ("**rapport**") ("**personnes concernées**").

1. Contrôleur des données

Calgon Carbon Corporation, dont le siège social est situé à 3000 GSK Drive, Moon Township, PA 15108, conjointement avec ses filiales (ci-après "**nous**" ou le "**responsable du traitement**").

2. Les données personnelles que nous collectons à votre sujet et les raisons pour lesquelles nous les collectons :

Vous trouverez ci-dessous un aperçu (2.1.) des catégories de données à caractère personnel que nous (ou des sous-traitants agissant pour notre compte) pouvons collecter, (2.2.) des finalités pour lesquelles ces données sont collectées et de la base juridique du traitement.

2.1 Catégories de données à caractère personnel

Nous collectons et traitons les données à caractère personnel relatives à l'auteur du rapport, à la personne concernée et/ou à toute personne impliquée ou liée aux circonstances décrites dans le rapport envoyé par l'intermédiaire de la ligne d'assistance EthicsPoint de Calgon Carbon Corporation ou par tout autre moyen spécifié dans la politique de dénonciation. Les données personnelles collectées et traitées :

Catégories de données à caractère personnel	Données personnelles
Informations relatives à la personne déclarante	Nom, coordonnées toute autre information relative à la personne faisant l'objet du rapport, telle que, sans s'y limiter, le nom, l'intitulé du poste, le service, les informations financières (les rapports peuvent également être faits de manière anonyme).
Informations contenues dans le rapport	Par exemple, les personnes concernées et leurs coordonnées, une description de l'infraction ou de la faute, l'heure et le lieu, ainsi que d'autres informations que la personne déclarante juge utiles ;
Informations complémentaires	Informations complémentaires relatives à l'incident signalé ou aux parties concernées, reçues ou recueillies au cours d'une enquête interne ;

Informations relatives aux témoins potentiels	Les noms et les coordonnées des témoins potentiels ou d'autres personnes impliquées dans l'affaire ;
Informations relatives au traitement du rapport	Informations sur le traitement du rapport et la communication concernant l'affaire, ainsi que sur l'état d'avancement du traitement du rapport
Catégories particulières de données à caractère personnel	Dans certains cas, si nécessaire, également des données à caractère personnel appartenant à des catégories spéciales conformément au GDPR, telles que les données relatives à la santé.

2.2 Finalités et base juridique en vertu du GDPR

Nous collecterons, conserverons et utiliserons vos données à caractère personnel aux fins suivantes et sur la base juridique suivante :

Objectif	Base juridique
Respecter nos obligations statutaires, en particulier la directive européenne sur la dénonciation et toute autre loi nationale applicable en la matière.	Obligation légale - article 6.1.(c) GDPR
Identifier, enquêter et prévenir les abus potentiels	Obligation légale - article 6.1.(c) GDPR
se conformer à nos déclarations d'entreprise, à notre manuel de conformité, à notre code d'éthique professionnelle ou à d'autres politiques et procédures	Intérêt légitime - article 6.1.(f) GDPR
établir, exercer ou défendre des droits légaux dans le cadre de procédures judiciaires, administratives ou extrajudiciaires	Intérêt légitime - article 6.1.(f) GDPR

3. Comment nous partageons vos données personnelles et avec qui nous les partageons

Vos données personnelles peuvent être partagées et divulguées à des tiers, tels que

- (i). Fournisseurs externes de canaux de signalement ;
- (ii). les prestataires de services informatiques ;
- (iii). Le cas échéant, les filiales de Calgon Carbon Corporation (y compris Chemviron) et Kuraray Co., Ltd. ont été consultées ;
- (iv). Sur demande, les tribunaux compétents ;

- (v). Sur demande, les autorités chargées de l'application de la loi (y compris la police) ;
- (vi). Sur demande, les administrations publiques et les autorités de régulation.

En tout état de cause, l'identité du déclarant et toute information permettant de déduire directement ou indirectement l'identité du déclarant ne seront divulguées à personne d'autre que le personnel autorisé compétent pour recevoir ou suivre les déclarations, sans le consentement explicite du déclarant ou, si celui-ci n'est pas demandé, dans le respect des limites et des garanties appropriées prévues par toute loi applicable.

4. **Combien de temps conservons-nous vos données personnelles ?**

Les données à caractère personnel sont conservées conformément aux lois applicables et, en tout état de cause, pendant une période n'excédant pas ce qui est nécessaire pour atteindre les objectifs pour lesquels elles sont traitées.

Les données à caractère personnel qui ne sont manifestement pas pertinentes pour le traitement d'un rapport spécifique ne doivent pas être collectées et, si elles le sont accidentellement, elles seront supprimées dans les plus brefs délais.

Les critères permettant de déterminer la période de conservation des données tiennent compte de la période de traitement légale et des lois applicables (par exemple, la gestion de l'enquête, la conclusion de l'activité de définition de la dénonciation, l'adoption des mesures pertinentes et le respect des lois fiscales ou de lutte contre le blanchiment d'argent).

Les données personnelles peuvent être conservées pendant une période plus longue que celle initialement prévue, en cas de litiges ou de demandes des autorités ou tribunaux compétents.

5. **Transferts internationaux**

Certaines de vos données à caractère personnel peuvent être rendues accessibles dans le monde entier dans le cadre des objectifs susmentionnés. Par exemple, vos données à caractère personnel peuvent être utilisées et/ou consultées par le personnel travaillant en dehors de l'Espace économique européen, pour nous, nos filiales ou des tiers chargés du traitement des données. De plus amples détails sur les personnes auxquelles vos données à caractère personnel peuvent être divulguées figurent à la section 3.

Si nous fournissons des données à caractère personnel vous concernant à un membre de notre groupe n'appartenant pas à l'EEE ou à un tiers chargé du traitement des données, nous prendrons les mesures appropriées pour garantir que le destinataire protège vos données à caractère personnel de manière adéquate, conformément à la présente politique de confidentialité. Ces mesures peuvent inclure ce qui suit :

- (a) s'assurer que la Commission européenne a pris une décision d'adéquation en cas de transfert hors de l'EEE, ce qui signifie que le pays destinataire est réputé assurer une protection adéquate de ces données à caractère personnel ; ou
- (b) conclure les clauses contractuelles types publiées par la Commission européenne. Ces clauses contractuelles types comprennent certaines garanties visant à protéger les données à caractère personnel.

6. **Sécurité**

Nous prenons les mesures techniques et organisationnelles appropriées pour protéger les données à caractère personnel que vous nous fournissez contre un traitement non autorisé ou illégal et contre la destruction accidentelle, la perte ou les dommages, y compris par l'utilisation de mesures organisationnelles et techniques appropriées, telles que les contrôles d'accès physique aux locaux, la

formation du personnel, le verrouillage des dossiers, l'accréditation ISO, le cryptage, les mots de passe pour l'accès aux systèmes et les logiciels anti-virus.

7. Vos droits

En tant que personne concernée, vous disposez des droits suivants :

- a) le droit d'accès aux données personnelles que nous détenons à votre sujet ;
- b) le droit de nous demander de mettre à jour ou de corriger toute donnée personnelle obsolète ou incorrecte que nous détenons à votre sujet ;
- c) lorsque le traitement est fondé sur votre consentement, le droit de retirer ce consentement à tout moment, sans affecter la légalité du traitement fondé sur le consentement avant son retrait ;
- d) le droit à l'effacement lorsque les conditions de l'article 17 du RGPD sont remplies ;
- e) le droit à la limitation du traitement lorsque les conditions de l'article 18 du RGPD sont remplies ;
- f) le droit à la portabilité des données dans la mesure où les conditions de l'article 20 du RGPD s'appliquent à vous ;
- g) le droit de s'opposer au traitement des données à caractère personnel vous concernant, dans la mesure où les conditions prévues à l'article 21 du RGPD sont remplies.

Vous pouvez exercer ces droits à tout moment en nous envoyant un courrier électronique à l'adresse dataprotection.ccc@kuraray.com.

Nous pouvons demander des informations supplémentaires avant de traiter les demandes s'il est nécessaire de vérifier votre identité.

Vous avez également le droit de déposer une plainte auprès d'une autorité de contrôle de la protection des données. Les coordonnées des autorités de protection des données sont disponibles à l'adresse [suivante](https://edpb.europa.eu/about-edpb/about-edpb/members_en) : https://edpb.europa.eu/about-edpb/about-edpb/members_en.

8. Contact

Si vous avez des questions sur cette politique de confidentialité et/ou sur la manière dont nous collectons, stockons et utilisons vos données personnelles, vous pouvez nous envoyer un courrier électronique à l'adresse dataprotection.ccc@kuraray.com.

Vous pouvez également nous écrire à l'adresse suivante

A l'attention de : Protection des données, c/o Département juridique
Calgon Carbon Corporation
3000 GSK Drive
Canton de Moon, PA 15108
États-Unis d'Amérique

Bien que nous préférions le courrier électronique ou postal, vous pouvez également nous contacter gratuitement au 800-4CARBON (800-422-7266).

Dans vos communications, veuillez indiquer clairement que vous essayez de contacter Calgon Carbon Corporation au sujet d'un problème de protection des données.

